

Annexe 8 : Ordre de Domiciliation

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finances.

713

Ordre de domiciliation SEPA Core Direct Debit

Le (la) sousigné(e) <small>(au nom de qui les créances sont établies)</small>	Nom complet
	Nom de l'enfant/ des enfants
	Rue, N°
	C.P., Localité
	Pays
prêt la firme <small>(qui établit les créances)</small>	Nom CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
	Rue, N° 44, BOULEVARD JOSEPH II
	C.P., Localité L-1840 LUXEMBOURG
	LU72ZZZ000000000000042200
portant le no ID créancier d'encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule	Nom BGL BNP Paribas
	Rue, N° 50, avenue J.F. Kennedy
	C.P., Localité L-2951 Luxembourg
cases réservées au créancier auprès de la banque	
par le débit du compte bancaire	IBAN: L U
	BIC:
(*) titulaire du compte	Nom complet
	Rue, N°
	C.P., Localité
	Pays

Lieu _____ Date _____

Signature(s) pour accord

Le donneur d'ordreLe titulaire du compte (*)

(*) Exigé seulement si les factures ne sont pas émises au nom du titulaire du compte

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélevement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois; il reste valable jusqu'à révocation. Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.